



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/15468  
28 octobre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de me référer à l'organisation de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), constituée en application des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 19 mars 1978.

Dans mon dernier rapport sur la FINUL (S/15455, par. 21), j'ai informé le Conseil de sécurité que le Gouvernement népalais avait fait savoir qu'il ne pourrait plus fournir de contingent à la Force à l'expiration de son mandat actuel, le 19 octobre 1982. En conséquence, des arrangements ont été pris pour rapatrier le contingent népalais, comprenant 462 officiers et hommes de troupe, et l'on compte que le rapatriement de ce contingent sera terminé le 28 octobre 1982. J'ai aussi pris des mesures pour trouver un contingent pour remplacer le contingent népalais.

Le Gouvernement finlandais m'a fait connaître qu'il était disposé à fournir à la FINUL un contingent de remplacement ayant un effectif équivalent. J'ai l'intention d'accepter cette offre, sous réserve des consultations habituelles.

Je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Javier Pérez de Cuéllar

